



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 21 novembre 2018 par le Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la Tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale de la Communauté française sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'fixant les orientations prioritaires pour l'année 2019 en matière de subventionnement de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport', a été rayée du rôle le 21 décembre 2018, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.